

Agriculture, pêcheries, énergie et ressources naturelles

AGRICULTURE

ÉNERGIE

EXPLORATION MINIÈRE

RESSOURCES NATURELLES

Les projets de loi

Le **projet de loi n° 63**, *Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions*, a été adopté le 28 novembre 2024. Ce projet de loi vise notamment à mieux encadrer l'octroi des droits d'exploration minière. Afin de réduire la spéculation dans le milieu minier, il limite l'accès aux droits exclusifs d'exploration – précédemment appelés « claims miniers ». Il oblige entre autres les titulaires à réaliser un minimum de travaux d'exploration pour maintenir leurs droits exclusifs. La nouvelle loi interdit l'acquisition de titres d'exploitation sur les terres privées, sauf exception². Qui plus est, tout nouveau projet minier devra se soumettre à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Les parlementaires ont mené des consultations particulières sur le **projet de loi n° 69**, *Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives*. Celui-ci vise à adapter l'encadrement du secteur de l'énergie dans le contexte de la réalisation de la transition énergétique du Québec. Parmi les principales dispositions, le projet de loi confère de nouvelles responsabilités à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, notamment l'élaboration, tous les 6 ans, d'un plan de gestion intégrée des ressources énergétiques couvrant une période de 25 ans. Les pouvoirs de la Régie de l'énergie sont aussi modifiés, entre autres, pour lui confier l'approbation du plan de développement du réseau de transport d'électricité et la détermination des coûts des approvisionnements fournis directement par Hydro-Québec.

De plus, le texte législatif propose que la Régie révise les tarifs d'électricité tous les 3 ans, plutôt que tous les 5 ans. L'obligation d'Hydro-Québec de procéder à des appels d'offres est retirée. Elle

Projet de loi n° 63

PRÉSENTATION
28 mai 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE
Sanction (29 novembre 2024)

Échos médiatiques

Nazdar Roy,
« [Le projet de réforme de la Loi sur les mines en laisse plusieurs sur leur faim](#) »,
Radio-Canada,
24 septembre 2024.

Mathilde Beaulieu-Lépine et Alex Fontaine,
« [Le projet de loi 63 sur les mines adopté, les groupes d'intérêt poursuivent leur lutte](#) », *Le Devoir*,
4 décembre 2024.

Projet de loi n° 69

PRÉSENTATION
6 juin 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE
Adoption du principe
(3 octobre 2024)

² Mathilde Beaulieu-Lépine et Alex Fontaine, « [Le projet de loi 63 sur les mines adopté, les groupes d'intérêt poursuivent leur lutte](#) », *Le Devoir*, 4 décembre 2024.

pourrait ainsi conclure des contrats d'approvisionnement de gré à gré, avec l'autorisation au préalable par la Régie de l'énergie³. La société d'État devrait de plus approvisionner en électricité d'autres titulaires d'un droit exclusif de distribution et elle ne serait plus obligée de maintenir ses tarifs d'énergie à un niveau suffisant pour assumer certains frais. Le projet de loi vise d'ailleurs à limiter l'impact de la hausse des tarifs de distribution d'électricité de la clientèle domestique. Pour ce faire, le projet de loi n° 69 prévoit instituer le Fonds d'aide à la clientèle domestique d'Hydro-Québec afin de compenser la société d'État pour les pertes de revenus induites par le plafonnement à 3% des hausses de tarifs de distribution d'électricité des ménages. Enfin, le projet de loi modifie l'article 60 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* pour permettre à quiconque produisant de l'électricité de source renouvelable de la distribuer à un seul consommateur pour les besoins des installations de ce dernier sous certaines conditions.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a présenté le **projet de loi n° 86**, *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*. Ce projet de loi vise entre autres à lutter contre la spéculation sur les terres agricoles pour faciliter l'accès aux jeunes de la relève. Il propose de limiter l'achat de terres agricoles par des fonds d'investissement ainsi que par des non-agriculteurs. Ce deuxième cas de figure ne s'applique toutefois qu'aux terres à proximité des villes. Il prévoit également limiter la construction de bâtiments sur des terres de très bonne qualité agronomique ainsi que la construction de seconde résidence dans des aires de droits acquis résidentielles. Certaines mesures transitoires interdisant l'acquisition de terres agricoles et la construction en zone agricole s'appliquent depuis le 5 décembre⁴. De plus, le projet de loi revoit les critères pouvant être pris en considération par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), le tribunal administratif indépendant qui analyse les demandes d'acquisition. Il rend en outre obligatoire l'imposition de mesures d'atténuation lorsque le gouvernement décide d'autoriser l'utilisation d'un lot à des fins autres que l'agriculture ou d'exclure un lot d'une zone agricole.

³ Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, « [Projet de loi n° 69 pour moderniser les lois entourant l'énergie](#) », 6 juin 2024.

⁴ Cabinet du ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, « [Dépôt du projet de loi n° 86 - Une meilleure protection du territoire et de notre agriculture](#) », communiqué de presse, 5 décembre 2024.

Échos médiatiques

Roxane Léouzon,
« [Quels sont les enjeux du projet de loi 69 sur l'énergie?](#) »,
Le Devoir, 10 septembre 2024.

La Presse canadienne,
« [Trump provoque le report du projet de loi sur l'énergie, selon la ministre Fréchette](#) »,
Radio-Canada,
2 décembre 2024.

Anne-Sophie Roy,
« [Mobilisation pour "bloquer" le projet de loi sur l'énergie](#) », *Radio-Canada*,
8 décembre 2024.

Projet de loi n° 86

PRÉSENTATION
5 décembre 2024

DERNIÈRE ÉTAPE FRANCHIE
Présentation

Échos médiatiques

Thomas Gerbet,
« [Québec limitera certains achats de terres agricoles pour freiner la spéculation](#) »,
Radio-Canada,
5 décembre 2024.

Motions présentées à l'Assemblée nationale

Durant les travaux, le sujet de l'énergie a occupé une place significative dans les débats de l'Assemblée nationale. Le 11 septembre dernier, les parlementaires ont notamment adopté une motion sans préavis pour [affirmer que les hausses des tarifs résidentiels d'électricité ne doivent pas dépasser un maximum de 3% par année](#).

Le 25 septembre, les parlementaires se sont exprimés pour [reconnaître l'importance de mettre fin à la dépendance énergétique du Québec à l'égard des entreprises pétrolières et de développer des projets permettant la production de batteries pour des véhicules électriques](#). Cette motion sans préavis s'inscrit dans un contexte marqué par les récentes difficultés financières de l'entreprise Northvolt, qui jettent une ombre sur la concrétisation de son projet d'usine de batteries au Québec. Présentée par la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et appuyée par l'ensemble des groupes parlementaires, elle réaffirme l'engagement du Québec envers le développement de la filière batterie.

Les parlementaires ont adopté à l'unanimité, le 12 septembre, une motion pour [demander au gouvernement de mettre sur pied une zone d'innovation minière à Rouyn-Noranda](#). Présenté par la Ville de Rouyn-Noranda en 2021, ce projet vise à réunir différents acteurs socioéconomiques dans une zone située à proximité des établissements d'enseignement et de recherche afin de propulser l'expertise de la filière minière dans la région. En votant en faveur de cette motion, l'Assemblée a demandé d'une seule voix au gouvernement de réaliser ce projet d'ici la fin de la présente législature.

Dans le domaine de l'agriculture, les parlementaires ont notamment souligné le [100^e anniversaire de l'Union des producteurs agricoles](#) par une motion adoptée à l'unanimité. Elle rend hommage aux productrices et producteurs agricoles du Québec et rappelle l'importance de l'agriculture pour le dynamisme économique, social et culturel des régions du Québec.

Échos médiatiques

Jérôme Labbé,
« [Les déboires de Northvolt placent Québec sur la défensive](#) »,
Radio-Canada,
24 septembre 2024.

Échos médiatiques

Gabriel Poirier,
« [Fitzgibbon "ne voit pas matière" à créer une zone d'innovation à Rouyn-Noranda](#) », *Radio-Canada*,
24 avril 2024.

Jean-Marc Belzile,
« [La CAQ s'engage à réaliser la zone d'innovation minière à Rouyn-Noranda](#) »,
Radio-Canada,
12 septembre 2024.

Des pétitions présentées à l'Assemblée nationale

Lorsqu'une pétition est présentée à l'Assemblée nationale, le gouvernement doit y répondre par écrit dans les 30 jours suivant sa transmission par le secrétaire général de l'Assemblée au leader du gouvernement. Si l'Assemblée ne tient pas séance à l'expiration du délai, la réponse est déposée au plus tard à la troisième séance suivant la reprise des travaux.



Pétition

• **Maintien du monopole de distribution et de transport d'électricité d'Hydro-Québec et objection à la vente d'électricité entre compagnies privées**

• PRÉSENTATION 21 mai 2024

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 24 septembre 2024

• **Demande de modification législative visant à faciliter le développement de l'agrotourisme au Québec**

• PRÉSENTATION 12 septembre 2024

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 8 octobre 2024

• **Opposition au projet de parc éolien et solaire de TES Canada dans les MRC de Mékinac et Des Chenaux et à toute forme de privatisation de l'électricité**

• PRÉSENTATION 12 septembre 2024

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT 24 octobre 2024

• **Demande visant à décréter un moratoire sur les coupes forestières à Saint-Zénon**

• PRÉSENTATION 7 novembre 2024

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour
















• **Demande visant à mettre en place un comité de relance et de développement pour la Scierie de Rivière-aux-Rats**



• PRÉSENTATION 5 décembre 2024

• RÉPONSE DU GOUVERNEMENT Pas déposée à ce jour

Avancement des projets de loi à la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles

Avant d'être adoptés, puis sanctionnés, la plupart des projets de loi sont étudiés par l'une des neuf commissions parlementaires sectorielles. Autant l'étape des consultations (facultatives) que l'étude détaillée se déroulent généralement dans l'une de ces commissions. Le tableau suivant présente l'avancement des projets de loi étudiés par la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles au cours de la période de travaux de l'automne 2024.

	 Présentation	 Consultations	 Adoption du principe	 Étude détaillée	 Rapport de commission	 Adoption	 Sanction
Projet de loi n° 63 <i>Loi modifiant la Loi sur les mines et d'autres dispositions</i>							
Projet de loi n° 69 <i>Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives</i>							

Légende :  Étape franchie  En cours